

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 25 Mars 2024

Délibération n° 2024.03.18

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Vote du compte administratif de l'exercice 2023 et affectation du résultat - comptabilité de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif pour l'exercice 2023 qui s'élève à :

- Dépenses de fonctionnement : 751 489.79 €
- Recettes de fonctionnement : 857 213.67 €
- Soit un excédent de fonctionnement de 105 723.88 €**
- **Excédent de fonctionnement de clôture : 105 723.88 €**

- Dépenses d'investissement : 193 721.08 €
- Recettes d'investissement : 1 114 156.79 €
- Soit un excédent d'investissement de 920 435.71 €**
- **Excédent d'investissement de clôture de 1 725 493.85 €**

Les restes à réaliser s'élèvent à 2 510 354.20 € en dépenses et à 973 644.24 € en recettes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 105 723.88 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) : 105 723.88 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci quitte la séance et le conseil municipal, à la majorité des membres présents, adopte le compte administratif 2023.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

